REVUE 103 AVRIL 2018:Mise en page 1 22/05/2018 14:26 Page 1

QS N°102 - Avril 2018

SNUAS-FP magazine

le magazine du Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

Edito

Nos anciennes nous ont ouvert la voie… Et nous, nous poursuivons ?

1968…c'est l'année du nouveau diplôme d'Assistante Sociale, la création d'un diplôme spécifique tant bataillé, enfin obtenu, la fin du diplôme avec la première année commune avec les infirmières…
La revendication d'études au sein des universités se discute dans les écoles de service social…
C'est une période de remue-méninges intense ; mais qui s'en souvient ?
Et surtout qu'en reste-t-il ?

2018…réingénierie des diplômes du travail social, un retour en arrière de 50 ans !! La fin de notre diplôme spécifique, de nouveau un tronc commun (et un maximum pour le DEASS) pour un diplôme généraliste en travail social…
Licence pour les nouveaux diplômes, toujours aucune reconnaissance pour les précédents alors que notre diplôme a l'équivalent d'un master 1…

De nombreuses commémorations sur ce joli mois de mai mais rien sur le travail social… Trop dangereux de relancer un sursaut d'un secteur porteur d'idées humanistes actuellement en pleine décomposition permettant ainsi de le mettre aux enchères au plus offrant ?
Les assistantes sociales auraient elles honte de ce qu'elles sont devenues des techniciennes alors que tant d'idées semblaient grouiller dans les écoles de service social 50 ans plus tôt, pour une profession en pleine réflexion sur son utilité, sur ses rapports avec les syndicats et l'émergence de revendications comme toutes les travailleuses ?

Ce sursaut, ce que nous ont appris les anciennes et que nous nous transmettons sans même nous en rendre compte notamment dans notre organisation syndicale, nous décidons nous à en faire un mouvement d'ampleur ou laissons nous disparaitre un métier qui a fait notre fierté ?

Défendons-nous le service public pour permettre à chacun.e et surtout aux plus fragiles d'améliorer ses conditions d'existence ?
La profession va-t-elle se réveiller pour défendre les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité ?
Allons nous continuer de transmettre ou allons-nous laisser à d'autres le soin de formater les nouvelles assistantes sociales pour bientôt en finir avec nos valeurs et notre déontologie ?

C'est l'enjeu des prochains rendez-vous de ce printemps :
le 22 mai avec l'ensemble des salarié.es de la Fonction Publique,
le 26 mai au matin à Bobigny (93)pour relancer le remue-méninges des travailleurs sociaux et organiser notre riposte face à ceux qui veulent faire disparaitre toute réflexion dangereuse pour le pouvoir de formatage en place, le 26 mai après midi tous ensemble, syndicats, politiques et associations pour refuser la gouvernance actuelle et la déconstruction de nos acquis,
les 28 et 29 juin à Nantes (44) pour contrer les assises de la protection de l'enfance…
et du 28 mai au 1er juin à Bordeaux pour notre congrès national qui décidera de l'avenir de notre organisation syndicale.
Chacun.e reste chez elle à pleurer sur l'ancien temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaitre ou on se rassemble pour relever la tête, ensemble défier ceux qui veulent nous écraser et enfin envisager une société porteuse de droits pour tous?

Voici le joli mois de mai où les révolutions volent au vent …

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN

CPPAP N° 1022 S 06656

CONGRES NATIONAL à Bordeaux

9e congrès du lundi 28 Mai

Après Le Mans, Douai, Sète, Valence, Lille, Rennes et 2 fois Paris, c'est Bordeaux et la section Aquitaine qui accueillent le 9ème congrès du SNUASFP-FSU.

Le congrès national qui réunit les membres du Bureau National sortant et les delégué.es des congrès académiques et régionaux va fixer pour les 3 ans à venir « les grandes orientations de l'activité syndicale»*

Le congrès national élira son nouveau Bureau National qui « prendra, dans le cadre des orientations définies par le congrès et dans l'intervalle des réunions du Conseil Syndical National, toutes décisions que requiert l'activité du syndicat »*

Après avoir travaillé en congrès académiques et régionaux avec l'ensemble des syndiqué.es invité.es à venir donner leur avis sur les textes proposés par les différentes régions, les avoir amendés ou proposés de nouveaux textes, les délégué.es vont venir porter les propositions issues de ces travaux.

En ette année d'élections professionnelles, c'est une semaine d'échanges et de décisions cruciales pour notre organisation qui attend les congressistes.

Elles/ils devront notamment décider d'une organisation pérenne permettant à chacune et chacun de s'investir sans s'épuiser.

La question du primaire, la reconnaissance de notre diplôme, le numérique, l'épuisement professionnel, les conditions de travail seront bien entendu dans nos réflexions de ces 5 jours de travaux.

Nous y avons invité nos principaux partenaires syndicaux de la FSU, représentants de travailleurs sociaux ou des personnels enseignants, pour continuer d'enrichir réciproquement nos réflexions.

Le Bureau National sortant, dont le rapport d'activité et le rapport financier ont été adoptés à la presque unanimité, vous remercie de la confiance que vous leur avez accordé sur ces 3 ans passés. Je remercie en votre nom tous les membres du BN et particulièrement toutes celles qui ne pourront être présentes avec nous au congrès. Les présentes devraient être remerciées sur place.

Nous nous souhaitons un congrès riche d'échanges constructifs et de décisions porteuses d'avenir de luttes et d'avancée pour notre profession, pour le Service Public et pour les publics que nous accompagnons.

Au 28 mai à Bordeaux !

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN
Secrétaire Nationale

du SNUASFP-FSU au Vendredi 1er Juin 2018

Résultats des votes

Les congrès académiques ont eu lieu, les textes envoyés ont été amendés et votés, d'autres sont proposés par plusieurs académies.

Le rapport d'activité et le rapport financier ont été soumis au vote de tous les syndiqués.
Nous avons procédé au dépouillement le lundi 14 mai 2018 et nous vous communiquons les résultats :

89 votants sur 292 Syndiqué.es dont :

√ 86 votants sur 266 syndiqué.es Educ Nat
√ 0 FPT sur les 2 syndiqués FPT
√ 3 sur les 24 syndiqués 2017 MINDEF (Syndiqués 2017)

Le rapport d'ACTIVITE est adopté à l'unanimité moins 1 voie
Le rapport FINANCIER a été adopté à une très large majorité

Rapport financier 2015-2018

RAPPORT FINANCIER				
POUR	CONTRE	ABST.	NPPV	NUL
83	0	4	0	2

Rapport d'activité 2015-2018

RAPPORT D'ACTIVITE				
POUR	CONTRE	ABST.	NPPV	NUL
86	1	0	0	2

Mission Borloo sur la politique de la ville et les quartiers prioritaires

Le retour de la décentralisation ?

Le 26 avril, Jean-Louis Borloo a remis au premier ministre son rapport « vivre ensemble – vivre en grand la république : pour une réconciliation nationale »sur la politique de la ville et principalement sur les quartiers dit prioritaires. Après plusieurs mois à rencontrer les élus locaux, les associations et les services de l'Etat, il est fait état d'un certain nombre de mesures autour de 19 programmes autour des questions sur le renouvellement urbain, l'éducation, la mobilité, la sécurité ou encore la justice...

Le SNUASFP-FSU en a pris connaissance et s'est particulièrement intéressé aux propositions se rapportant à la fois à l'éducation nationale et à la fois au travail social. Petit tour d'horizon....

Le programme 3 intitulé « investir dans la petite enfance », imagine un programme de Bonus d'Accompagnement Social et Éducatif (BASE).
La logique de ce programme est finalement assez simple : considérant qu'un placement coûte approximativement 40 000 euros par an et par enfant, il est proposé une intervention dit précoce pendant les premiers mois de l'enfant et ce, durant plusieurs années si nécessaire.

UN PASSAGE DE l'ARTICLE ???

Le rapport parle par conséquent d'une « intervention précoce, dense et contractualisée avec la famille », comportant un accompagnement éducatif, une pré-scolarisation dès 2 ans ainsi qu'une aide périscolaire à hauteur de 2hj/jour entre les 3 et 6 ans de l'enfant, le tout coordonnée par un travailleur social référent.

In fine, le postulat de départ étant de se dire que si cette intervention d'un travailleur social permet d'éviter le placement, cela finance son poste pendant 3 ans...
Vaste programme ambitieux en effet !

Le programme 4, « de l'école à la cité éducative » vise à prolonger et amplifier les réseaux d'éducation prioritaire, la cité éducative comportant le collège comme tête de réseau, avec les écoles du secteur ainsi que l'ensemble des acteurs concourant à l'éducation des enfants.

Dans ce cadre, il est proposé le recrutement d'un dirigeant de la cité éducative (poste à profil) tout en développant l'autonomie pédagogique et de gestion pour fidéliser les équipes expérimentées (heures supplémentaires, primes, logements, contractuels...). Chaque principal de collège se verrait doter d'un fond annuel de 100 000 euros pour gérer les urgences sociales « qu'il appréciera ».

Enfin, et nous y reviendrons plus tard, il est évoqué la création d'un pôle médico-social mutualisé avec les départements avec la proposition faites à ces derniers d'assumer la médecine scolaire et l'action social en milieu scolaire, autrement dit un transfert aux départements de l'ensemble de la santé scolaire et des assistantes sociales scolaires.

Le programme 12 évoque une « nouvelle armée de la république solidaire », faisant référence aux travailleurs sociaux intervenant dans les quartiers prioritaires.

Deux points majeurs sont à retenir : le rapport préconise de « porter un message politique de reconnaissance à des héros de la république » et également de « mettre effectivement en œuvre la catégorie A ». On appréciera l'ironie de la demande après le report de cet accès il y a peu...

Le programme 15 quant à lui, « la nation garantit à tous la protection de la santé », propose ouvertement et explicitement le transfert de la médecine scolaire aux départements sous prétexte de l'incapacité de cette dernière à assurer ces missions actuellement du fait de la difficulté à pourvoir les postes.

Par conséquent, les départements volontaires pourraient obtenir le pilotage de la médecine scolaire et, dans un souci de cohérence, l'ensemble de l'action sociale scolaire.

Bien entendu, il est précisé que les départements volontaires s'engageraient à mettre les moyens nécessaires à ce service public.

S'il suffisait de changer l'étquette Éducation Nationale par celle du Conseil Départemental, nul besoin d'un rapport mobilisant autant d'énergie pour le découvrir.

Ce transfert semble décidément virer à l'obsession et il semblerait que l'idée soit avant tout de permettre au budget de l'État de faire de substantielles économies...

Ce bref aperçu des mesures proposées est, on le voit, principalement orienté sur une vision faussée de la protection de l'enfance ainsi que du service social scolaire.

Si un accompagnement éducatif avec des moyens renforcés paraît indispensable, il est illusoire de penser que cela doit se faire au détriment des placements.

C'est là faire preuve de la méconnaissance de la complexité des situations et mélanger accompagnement et besoin de protection qui, s'ils peuvent être concomitants parfois, ne relèvent toutefois pas nécessairement toujours de la même logique.

Quant au retour du vieux serpent de mer consistant au transfert des assistantes sociales scolaires aux départements, c'est non seulement démontrer une incapacité à penser l'école comme lieu de vie nécessitant des équipes éducatives pluri-professionnelles partageant une même culture institutionnelle tout en s'enrichissant des identités de chacun mais c'est aussi et surtout symptomatique d'une pensée simpliste.

Le SNUASFP-FSU refuse toute idée de transfert de personnel et revendique au contraire une plus grande mobilisation du ministère sur la question sociale.

Cela passe par les créations de poste nécessaires mais aussi et surtout par le fait de penser collectivement avec les professionnelles concernées l'intervention sociale en milieu scolaire, pensée qui semble bel et bien oubliée à l'heure actuelle par notre ministère.

Le SNUASFP-FSU continuera son travail d'analyse et sera vigilant quant aux annonces que le président doit faire à la fin du mois de mai à la suite de ce rapport, annonçant d'ors et déjà son refus absolu de tout transfert et de toute remise en cause des services sociaux de l'éducation nationale.

_____

SURFEZ SUR LE WEB
www.snuasfp-fsu.org
Courriel : contact@snuasfp-fsu.org

Un site qui vous présente les dossiers d'actua lité.
Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élus CAPA.

Syndicat National Unitaire des ASSISTANTS SOCIAUX de la Fonction Publique

SNUASFP-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Tél. : 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48

Directrice de publication : Nathalie ANDRIEUX H.
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentillly
Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE
Conception graphique : Jeanet MELEZAN
CPPAP : 1022 S 06656
Ont participé à cette revue : Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN - Brice CASTEL - Sylvie GACHENARD-Valérie PARIS

1968—2018 en travail

« Pour que 2018 soit aussi la célébration du 68 du social ! »

Et en travail social, que c'est il passé sur cette année de rébellions, de manifestations, de révolution de pensées ? Les assistantes sociales sur leur lieu de travail et dans les écoles ont elles été hors du mouvement d'avancée sociale qui se passait autour d'elles ?

C'est sur cette interrogation, que notre recherches à commencer.
Puis lors du colloque des camarades du SNPESPJJ FSU, un intervenant : Mathias GARDET qui évoque les profusions d'idées du travail social en cette année 1968.

Chouette ! On en tient un qui peut nous lancer sur des ouvrages à lire sur la question.

Une mise en relation grâce aux camarades de la PJJ et nous découvrons un … chercheur et un conservatoire national de l'histoire de l'action sociale très accessible !

Mathias GARDET est Historien, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, vice-président du conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (cnahes), membre du Centre Interuniversitaire de Recherche, Culture, Formation et Travail, Chercheur associé au Centre d'histoire sociale du XXe siècle.

Une histoire à écrire…la lettre du CANHES de mai 2018 à découvrir Pas de bouquin, d'ouvrage, sur le sujet, comme si rien ne s'était passé en travail social, tout avait continué comme si rien ne se passait en France.

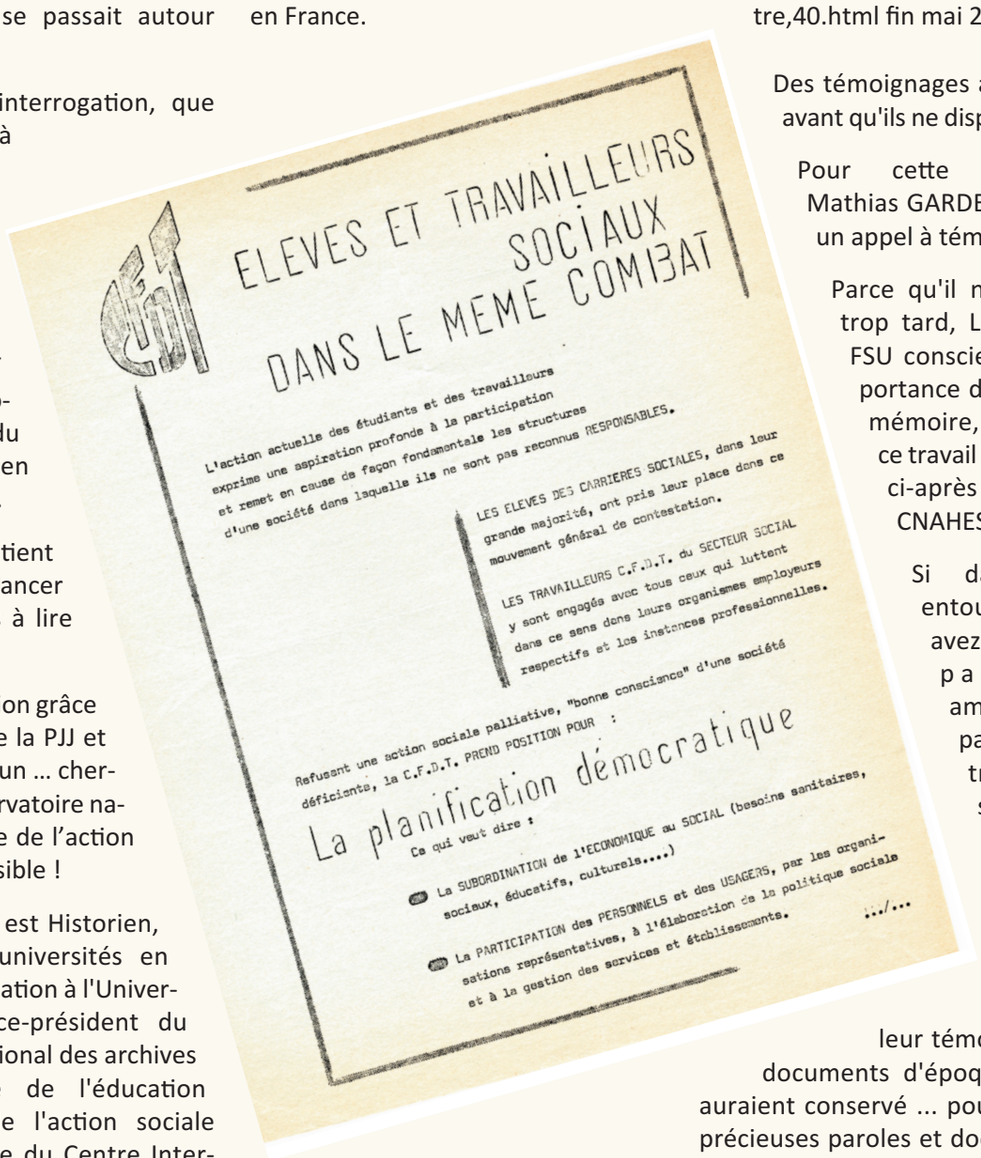

ELEVES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LE MEME COMBAT

L'action actuelle des étudiants et des travailleurs exprime une aspiration profonde à la participation et remet en cause de façon fondamentale les structures d'une société dans laquelle ils ne sont pas reconnus RESPONSABLES.

LES ELEVES DES CARRIERES SOCIALES, dans leur grande majorité, ont pris leur place dans ce mouvement général de contestation.

LES TRAVAILLEURS C.F.D.T. du SECTEUR SOCIAL y sont engagés avec tous ceux qui luttent dans ce sens dans leurs organismes employeurs respectifs et les instances professionnelles.

Refusant une action sociale palliative, "bonne conscience" d'une société déficiente, la C.F.D.T. PREND POSITION POUR :

La planification démocratique

Ce qui veut dire :

- La SUBORDINATION de l'ECONOMIQUE au SOCIAL (besoins sanitaires, sociaux, éducatifs, culturels....)
- La PARTICIPATION des PERSONNELS et des USAGERS, par les organisations représentatives, à l'élaboration de la politique sociale et à la gestion des services et établissements.

.../...

Et pourtant l'équipe du CNAHES dans les premiers documents qu'elle trouve semble penser le contraire.

C'est donc ce travail de recherche que le CNAHES nous propose de découvrir dans sa prochaine lettre qui devrait être disponible sur leur site http://www.cnahes.org/fr/la-lettre,40.html fin mai 2018.

Des témoignages à conserver avant qu'ils ne disparaissent …

Pour cette recherche, Mathias GARDET va lancer un appel à témoignages.

Parce qu'il n'est jamais trop tard, Le SNUASFP FSU conscient de l'importance du travail de mémoire, s'associe à ce travail en diffusant ci-après l'appel du CNAHES.

Si dans votre entourage, vous avez des parent.es, ami.es de vos parents, travailleuses sociales en 1968, incitez les à témoigner, recueillez leur témoignage, les documents d'époque qu'elles auraient conservé ... pour offrir ces précieuses paroles et documents au CNAHES et à l'histoire avant qu'il ne soit trop tard et disparaissent avec nos vénérables aieules dans la profession.

Appel à contributions (vous trouverez l'intégralité de l'appel sur le site du SNUASFP-FSU)

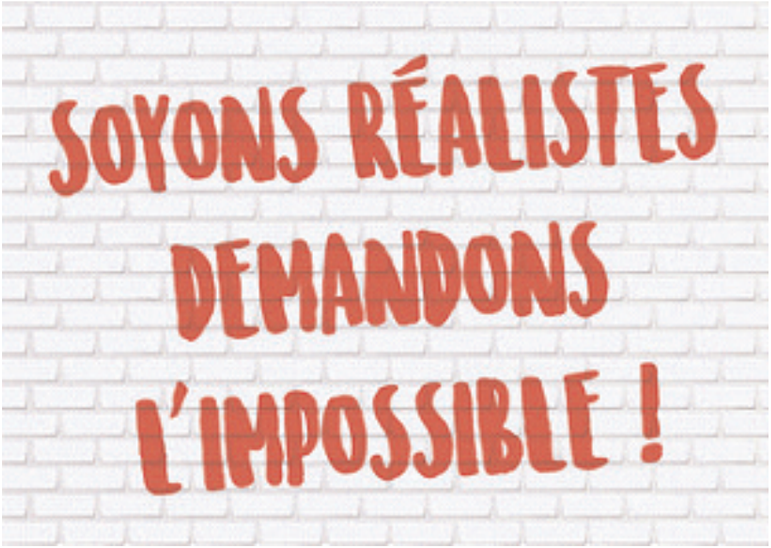

« Les slogans étudiants de mai 1968, puis le mouvement hippie des années 1970 qui remettent en cause la morale, les valeurs et les principes de vie des milieux bourgeois - dont la plupart des jeunes contestataires sont issus - font partie de notre imaginaire collectif.

Les grandes grèves et révoltes qui agitent le milieu ouvrier dans les usines et ses représentants syndicaux pendant cette décennie ont aussi laissé traces.

Qu'en est-il des travailleurs sociaux qui ne se rangent a priori dans aucune de ces deux catégories ?

La question est d'autant plus pertinente qu'ils sont à cette même époque la cible de critiques radicales de la part d'intellectuels et de chercheurs en sciences sociales.

Les ouvrages devenus célèbres de Michel Foucault, Surveiller et punir (1975), de Jacques Donzelot, La police des familles (1977) ou encore de la sociologue Colette Pettonnet, On est tous dans le brouillard (1979) sont autant de dénonciations à l'encontre des travailleurs sociaux, assimilés à des agents d'un contrôle social, voire policier, qu'exercerait un État capita liste sur ses citoyens les plus démunis ou les plus marginaux.

En écho à cette critique d'ordre théorique avec une démarche scientifique, paraissent de nombreux récits tout aussi virulents d'anciens usagers qui se revendiquent comme des victimes des institutions sociales, qu'ils aient été désignés comme délinquants, fous ou orphelins.

Les livres de Maurice Chapelan, Mémoires d'un voyou (1972), de Valérie Valère, Le pavillon des enfants fous (1978) ou encore de Aisha, Décharge publique.

Les emmurés de l'assistance (1980) sont autant de témoignages coup de poing qui dénoncent les violences subies et l'incurie des intervenants sociaux.

Paradoxalement, face à ces attaques les professionnels du travail social ne se positionnent pas sur la défensive.

A l'inverse, ils sont perméables à ce vent de contestation, devenant à leur tour porteurs d'une remise en question radicale de leur rôle et du sens de leur intervention.

Par ailleurs, le terme générique de « travailleurs sociaux » qui désigne dorénavant tout autant les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales et autres professionnels du secteur, leur permet de rejoindre la communauté et les revendications plus larges des « travailleurs ».

Le militantisme social et politique n'est plus jugé incompatible avec la posture de dévouement jusqu'alors seule mise en avant.

Les travailleurs sociaux sont nombreux à se syndiquer, réclamant de meilleures conditions d'exercice de leur métier tout en adoptant une position très critique à l'encontre des politiques sociales.

De plus, ces professionnels du social forment ou intègrent des comités ou autres groupuscules comme le Groupe d'information des travailleurs sociaux (GITS) ou l'Association pour l'extension et la radicalisation des luttes dans et contre l'Institution psychiatrique (AERLIP), et publient dans des revues ou des bulletins contestataires : Champ social, Edukon, Gardes-fous, Handicapés méchants, ou Tankonalasanté s'associant à l'unisson à la parole des usagers ou des intellectuels.

Dans tel ou tel numéro un éducateur intitule de façon provocatrice son témoignage : « Éducateur : un flic intelligent » ; des assistantes sociales se clament avant tout « femmes » et « travailleuses » ; ou encore des médecins-psychiatres sont les porte-flambeaux de l'antipsychiatrie, tandis que le personnel d'un service de chirurgie revendique la pratique de l'avortement…

Dans la même veine, plusieurs ouvrages collectifs ou individuels sont publiés qui interpellent avec force les politiques publiques et témoignent du refus de devenir de simples agents de la répression : Jules Celma, Journal d'un éducastreur (1971), GITS, Le travail social contre qui ? (1974), Jean-Marie Geng, Mauvaises pensées d'un travailleur social (1977), Jean-François Gomez, Un éducateur dans les murs.

...suite page 8

Témoignage sur un métier impossible (1978).

Enfin les écoles de formation de travailleurs sociaux publiques et privées connaissent la même agitation que les universités : grèves, meetings, occupations de locaux, séquestrations du personnel de direction.

Les élèves exigent la fin du mandarinat et de l'autoritarisme des professeurs, la suppression des sanctions et des exclusions arbitraires, par exemple celles des jeunes femmes enceintes hors mariage.

Ils proposent une plus grande autogestion, la gratuité des études et la liberté vestimentaire (par exemple le port du pantalon pour tous).

Dans le programme de formation apparaissent des séances de yoga, de danse et de relaxation, des cours d'éducation sexuelle et de psychodrame.

Il faut se rappeler l'incisive littérature qui a paru dans la queue de la comète des années 1970, certes parfois excessive dans sa dénonciation mais traquant avec une attention toute particulière les formes du contrôle social.

Les institutions, considérées comme « totales » ou « totalitaires », étaient alors perçues essentiellement comme autant d'agents de répression, de contrôle et de police des populations et des conduites.

Ces ouvrages devenus références font toujours partie des bibliographies des étudiants en travail social sur ces sujets et sont la plupart du temps utilisés et cités hors de leur contexte.

Il est frappant de constater que, parallèlement à cette production scientifique, s'est propagé tout un mouvement de contestation au sein même des milieux professionnels et de l'ensemble des écoles de travail social, s'appropriant à leur tour les théories du contrôle social et de la terminologie « travailleur social », dans un sens très revendicatif du monde du Travail, tant au niveau des salaires que de la gratuité des études… aujourd'hui souvent oublié : on retrouve ainsi des tracts qui commencent par « Travailleurs, travailleuses ! ».

Pensons à la virulence de revues comme Champ social, Edukon, Gardes-fous, Handicapés méchants,

Les révoltes logiques, Marge, Partisans, Psychanalysés en lutte, Quel corps, Recherches, Sorcières, Tankonalasanté…

Même la revue Informations sociales consacre un numéro spécial (le n°4-5 de 1979) au thème : « Le contrôle social : une interrogation pour l'action sociale ».

Il est temps de faire entendre vos témoignages et de refaire parler les documents d'époque, pour que ce cinquantenaire soit aussi celui du 68 du social.

Dans la suite de 1968

4 ans plus tard, la revue ESPRIT éditera un numéro spécial Travail Social.
Disponible sous format numérique vous la trouverez toujours sur leur site :
https://esprit.presse.fr/tous-les-numeros/annee-1972

Attention c'est un pavé … de 400 pages

ACADEMIE

Stage Grande région nouvelle aquitaine

Les sections SNUASFP-FSU Poitou Charentes et Aquitaine, ont organisé le 16 mars 2018 , un stage syndicale sur La place du travail social à l'Education Nationale animé par Graziella Danguy, ancienne secrétaire académique de Bordeaux du SNUASFP FSU. Une vingtaine de collègues de la Nouvelle Aquitaine y ont participé, representants le SSFE et le SSP. Un CTD était présent.

Ce stage a retracé l'évolution de la société au cours du XX° siècle, la naissance des services sociaux et leur évolution, les différentes réformes de l'Education Nationale,l intégration d 'un service social au sein des institutions de l'enseignement.

Ces différentes données historiques et sociologiques ont permis d'apporter des éléments de compréhension et d'appréhender l'impact sur le travail social ,particulièrement dans les différents services de l'Education Nationale. Cette journée au contenu riche et intéressant ,a permis des échanges entre collègues des services des deux academies qui vivent des réalités d'organisation de travail trés différentes (taille des secteurs, fiches postes, moyens materiels...). ?

Dans l'ensemble, les collègues étaient satisfaits de cette journée et une suite devra être envisager en 2018/2019 pour poursuivre la réflexion et les échanges.

Les secrétaires Académiques

Asile et Immigration

Où en est la loi ?

Le projet de loi « pour une immigration maitrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » a été adopté en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le dimanche 22 avril à 23h par 228 voix pour, 139 voix contre et 24 abstentions

LR et FN d'une part, socialistes, Insoumis et communistes d'autre part – ont rejeté le texte, tandis que la majorité LREM-Modem, rejointe par le groupe UDI-Agir, l'a, dans son ensemble soutenu.

14 députés LREM se sont abstenus (dont Delphine Bagarry, Stella Dupont, Matthieu Orphelin, Martine Wonner, Sonia Krimi) et un marcheur, Jean-Michel Clément a, comme il l'avait annoncé, voté contre. Au sein du groupe Modem (allié à LREM), huit députés se sont abstenus et une a voté contre.

Le texte de loi est maintenant entre les mains des 348 sénateurs pour un examen attendu du 19 au 26 juin au Palais du Luxembourg. Les Républicains dominant la chambre haute, le texte pourrait être largement amendé lors de son examen et pas dans le sens souhaité par les défenseurs des droits.

Puis le texte reviendra à l'Assemblée Nationale qui aura comme toujours le dernier vote.

Nous sommes dans un durcissement général des procédures y compris et surtout pour les demandeurs d'asile même si d'après la CIMADE, la version votée à l'Assemblée Nationale est améliorée par rapport au texte

présenté en conseil des ministres, Au Sénat
"On va juste faire en sorte que les faibles avancées concédées ne soient pas détricotées."

Alors qu'un demandeur d'Asile disposait jusqu'à présent de 120 jours pour déposer son dossier, désormais il n'aura plus que 90 jours pour le faire.

De plus, un demandeur débouté par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ne disposera ensuite que de deux semaines, au lieu d'un mois, pour déposer un recours. Sachant qu'il faut aujourd'hui environ 30 jours ouvrés pour accéder à un rendez-vous en préfecture.

illustration ???

La durée maximale des séjours en rétention administrative va passer de 45 à 90 jours, et même à 115 jours. Pour rappel, les deux tiers des expulsions ont lieu dans les douze premiers jours d'enfermement.

Le coût humain de ces retentions est considérable : en quarante-cinq jours, cela provoque des traumatismes profonds, des tentatives de suicide, des actes d'automutilation.

La chasse aux sans-papiers sera elle aussi simplifiée puisque la retenue administrative pour vérification du droit au séjour sera augmentée de 19 à 24 heures et les pouvoirs d'investigation des policiers seront renforcés.

Les rares évolutions positives de la loi dans sa forme actuelle seraient que : les demandeurs d'asile pourront désormais travailler dès six mois après leur entrée sur le territoire français contre neuf actuellement ; la "réunification familiale" avec leurs parents et frères et sœurs pour les enfants mineurs arrivés en France sera facilitée ; les heures de cours de français pour les demandeurs d'asile doublées ; les États réprimant l'homosexualité seront exclus de la liste des pays sûrs pour l'expulsion ; des protections supplémentaire pour les apatrides et victimes de mutilations sexuelles ; et un assouplissement du délit de solidarité.

BULLETIN D'ADHÉSION

Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 55 Fax : 01 41 63 15 48
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.org

Bulletin d'adhésion 2017-2018

COORDONNEES PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Date de naissance _____ Tél _____ Portable _____
Grade _____ Echel. _____ Indice _____ **MAIL**: _____
Situation administrative :
Titulaire ☐ Disponibilité ☐ Détaché(e) ☐ Temps partiel _____%
Stagiaire ☐ Contractuel(le) ☐ Retraité(e) ☐

ADRESSE PROFESSIONNELLE

☐ Fonction Publique Etat Ministère :……..
☐ Fonction Publique Territoriale : Collectivité : .....
☐ Fonction Publique Hospitalière : …….
Etablissement _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Académie _____ Service _____
Tél 1 Pro_____ Tél 2 Pro _____ Fax _____

Merci d'être le plus précis possible

J'accepte de fournir au SNUASFP–FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNUASFP FSU.

Vous souhaitez recevoir la revue **POUR FSU** par : MAIL ☐ VOIE POSTALE ☐

lire gir Alerte

Le syndrome de la chouque ou la tyrannie sucrØe de la v bureau

La machine à café totémique, le nouveau canapé de l'open space, la disparition des frontières entre vie privée et vie professionnelle, le Chief Happiness Officer et ses crocodiles Haribo, le cadre à trottinette, les bistrots envahis par les ordinateurs portables des indépendants, la chouquette comme instrument de gestion des équipes...

En 69 chroniques, Nicolas Santolaria, journaliste spécialiste des mondes climatisés, explore l'univers du travail et son virage prétendument cool.

Des situations embarrassantes dans l'ascenseur aux échanges professionnels faussement décontractés, du langage mâtiné d'anglais aux nouvelles théories de management les plus folles : tout est passé malicieusement au crible d'un humour aussi argumenté (mais moins soporifique) qu'une présentation PowerPoint. Soit une plongée revigorante dans cet incroyable incubateur à névroses qu'est l'entreprise moderne.

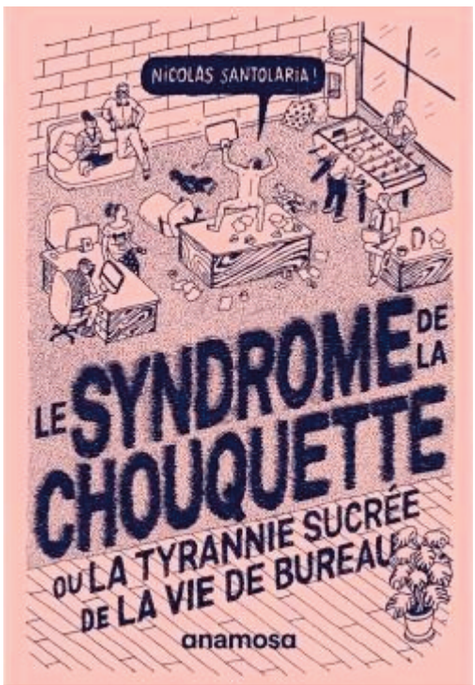

TABLEAU DES COTISATIONS

Tableau des cotisations 2017/2018

Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel	Indice	Cotisation	Coût réel
			420	125 €	42.5	**484**	150 €	51	**549**	170 €	57.8
347	105 €	35.7	**430**	130 €	44.2	**493**	150 €	51	**566**	175 €	59.5
356	110 €	37.4	**439**	135 €	45.9	**501**	155 €	52.7	**569**	175 €	59.5
365	115 €	39.1	**442**	135 €	45.9	**506**	155 €	52.7	**582**	180 €	61.2
377	115 €	39.1	**451**	140 €	47.6	**513**	155 €	52.7	**585**	185 €	62.9
391	120 €	40.8	**461**	140 €	47.6	**525**	160 €	54.4	**614**	195 €	66.3 -
396	120 €	40.8	**463**	145 €	49.3	**529**	165 €	56.1			
403	125 €	42.5	**473**	145 €	49.3	**533**	165 €	56.1	Etudiant-Contractuel		25 €
413	125 €	42.5	**482**	150 €	51	**545**	170 €	57.8	Retraités		110 €

Temps partiel *: cotisation x temps partiel (%)*

☐ REGLEMENT PAR CHEQUE Nombres de chèques □1 □2 □3 Montant réglé :…….....

☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE > MONTANT DE LA MENSUALITE (cotisation/5) :

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

à compléter

Vos nom et prénom ……

Votre adresse ……

LES COORDONNEES DE VOTRE COMPTE

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

Code international identification de votre banque - BIC

Le----------

signature----------

Les cotisations syndicales des salariés non imposables, ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation versée.

A envoyer accompagné d'un RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à : SNUASFP FSU – 104 rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS